

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE
ELECTION PARTIELLE AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ECOLE DOCTORALE 355
« ESPACES, CULTURES, SOCIETES » D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTIN DU 16 mars 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille
Vu le règlement intérieur du collège doctoral d'Aix-Marseille Université
Vu le règlement intérieur de l'École doctorale 355 validé par la Commission Recherche en sa séance du 3 mai 2018
Considérant que, suite à deux démissions, deux sièges sont actuellement vacants dans le collège des représentants des doctorant.e.s au sein du conseil scientifique de l'École Doctorale 355

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection partielle des représentants du collège « doctorants » au Conseil scientifique de l'École Doctorale « Espaces, Cultures, Sociétés », qui aura lieu le **jeudi 16 mars 2023 de 9h00 à 17h00**, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote

MMSH, 5 rue du Château de l'Horloge, CS 90412, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX2

Salle du scrutin : Bureau C 101, 1^{er} étage du Bât C
Présidente de bureau de vote : Sabine LUCIANI
Assesseure 1 : Laetitia ROUX-LUZI
Assesseure 2 : Marie JACQUÉ

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et le bureau de vote.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'ED 355 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 6 mars 2023



Sabine LUCIANI
Directrice de l'Ecole Doctorale 355

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
La Directrice de l'ED 355

Sabine LUCIANI